

**Atelier n°8 : Travailler avec les habitants et la société civile : peut-on faire le
« bonheur » des citoyens sans eux ?**

Animateur : **José DHERS**, consultant en développement social ADREHS

Intervenants :

Emmanuel VIENNOT, chef de projet Politique de la ville, ville de Marseille

Edwin HATTON, chef de projet lutte contre les discriminations, ville de Grenoble

Rapporteur : **Bruno BESANCON**, chargé de mission à l'ARADEL

Secrétaire : **Patrick GRIMAUULT**, chef de projet Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes

A. Résumé des problématiques et questions qui se posent

Ces dernières années, les démarches favorisant l'élaboration collective d'actions et l'implication citoyenne, celle des habitants et des acteurs locaux, se sont développées. Effet de mode ? Injonction croissante des politiques publiques ? Finalité ou moyen ? Comment les développeurs territoriaux intègrent-ils cette dimension dans leurs pratiques professionnelles ? Pourquoi et comment « faire » de la participation citoyenne ? Peut-on faire le bonheur des citoyens sans eux ? Telles étaient les principales questions qui ont été abordées dans le cadre de l'atelier N°8.

B. Résumé des expériences présentées illustrant ces problématiques et questions posées

*Expérience N°1 : Agir **avec** les citoyens et non pas **pour** eux...*

La politique urbaine et de cohésion sociale dans un des quartiers les plus défavorisés de la ville de Marseille vise à redonner du pouvoir aux habitants, à partir de leurs problématiques et de leurs compétences. Dans ce territoire urbain de 45 000 habitants, le taux de chômage des jeunes atteint 35 à 40%, les revenus y sont très faibles, les moyens financiers de la ville (appui aux associations) ont été réduits de 30 % en 10 ans, les maires de secteur (qui représentent la proximité) ne disposent en fait d'aucun réel pouvoir. Par ailleurs, ce territoire est couvert de nombreux dispositifs institutionnels qui complexifient l'action de terrain.

Pour permettre la participation des citoyens, travailler avec le secteur associatif apparaît comme une évidence. Mais aujourd'hui, ce secteur associatif « classique », reconnu, encouragé et fortement normalisé par les politiques publiques, semble être déconnecté d'une partie des habitants (les plus précarisés...) et de leurs préoccupations. Aussi, l'action conduite par le chef de projet et son équipe vise à « reprendre » un contact direct avec les gens, à faire du porte à porte, et à favoriser la création de nouveaux réseaux. Par exemple, des formations à destination des délégués de parents d'élèves (d'origine majoritairement

étrangère) sont organisées pour redonner du pouvoir d'agir aux habitants dans le champ de l'éducation. Après une phase d'expérimentation (contestée au départ par l'Education Nationale), cette initiative pourra être diffusée dans d'autres territoires urbains.

Expérience N°2 : Lutter contre les discriminations avec les habitants de 2 quartiers de Grenoble

La ville de Grenoble s'est dotée d'une mission de lutte contre les discriminations (en matière de travail, de santé, de logement, d'éducation...). Cette mission vise à aider à l'émergence d'une véritable politique publique de lutte contre les discriminations et à sa mise en œuvre concrète. En effet, la reconnaissance des discriminations se heurte encore à de nombreux obstacles (dénis, confusion avec d'autres problématiques, telles que le racisme ou les inégalités sociales). Faute d'être portée par des élus et par la société civile, la lutte contre les discriminations s'est progressivement «technicisée», à travers les dispositifs d'aide aux victimes et de prévention. Dans ces dispositifs, les personnes exposées aux discriminations sont considérées au mieux comme des victimes à aider et non comme des sujets porteurs d'un savoir pouvant contribuer à l'élaboration de ces politiques. Par ailleurs, l'approche individualisée ne permet pas de faire émerger une prise de conscience collective, pourtant nécessaire à toute mobilisation citoyenne.

Créer des espaces d'expression sur les discriminations est un des moyens de favoriser cette prise de conscience. C'est dans ce but qu'a été mis en place un projet de théâtre-forum dans un secteur de Grenoble constitué par les quartiers Mistral et Eaux-Claires.

Pendant que les acteurs socioculturels se formaient à la non-discrimination avec un sociologue, une comédienne est allée à la rencontre d'habitants dans des associations de quartier. Elle les a initié au théâtre-forum et a recueilli leurs témoignages de discrimination, à partir desquels elle a créé des saynètes. Celles-ci ont été jouées dans un spectacle au cours duquel les habitants ont pu voir leurs situations mises en scène et intervenir eux-mêmes pour proposer un autre dénouement.

Passer par le théâtre est une façon de prendre de la distance avec son propre vécu et de lui donner une portée universelle. Le théâtre-forum permet aussi – c'est sa vocation première – d'apprendre à faire face à des situations de domination. Cette action a donc été une réussite, mais de portée forcément trop limitée.

C. Constats qui font consensus

- Les associations et espaces de participation (associations de quartier, centres sociaux...), censés représenter les habitants suffisent-ils à identifier leurs besoins et à construire des actions en leur faveur ? Il faut aussi envisager d'autres manières de rentrer en contact avec les habitants et dépasser les cadres « institutionnalisés ».
- Les élus de terrain sont sollicités par les habitants et doivent justifier des politiques publiques mises en œuvre. Pourtant, dans un certain nombre de cas, ils ont finalement peu de pouvoir de décisions (cas des maires de secteur en territoire urbain dans le cadre de la loi Paris-Lyon-Marseille, ou des élus communaux dans le cadre des intercommunalités).
- Faut-il s'escrimer à faire vivre la participation si la demande sociale n'est pas exprimée ? Il apparaît qu'il y a toujours des demandes sociales, que l'on veut (peut) écouter et travailler ou non.
- Il y a consensus sur le fait que l'intelligence collective permet de répondre aux besoins des habitants et permet l'action. Mais cela nécessite, pour le développeur territorial, un changement de posture (accepter de perdre le contrôle et de ne pas tout maîtriser).

D. Les propositions

1. qui relèvent des pouvoirs publics, des structures employeuses et des acteurs de la formation

- Réaffirmer l'importance du triptyque élus, techniciens et habitants.
- Redonner du sens aux politiques publiques de lutte contre les discriminations qui sont aujourd'hui trop « technicistes », en y associant les citoyens dans une démarche d'empowerment.

2. qui relèvent des acteurs professionnels eux mêmes individuellement (savoir faire et savoir être)

- Croiser les attentes des habitants, les expertises des techniciens et les positions des élus, la vérité n'étant ni d'un côté ni de l'autre (mais sans doute entre les 2 ou 3).
- Se mettre dans une posture d'écoute, d'humilité (ne pas se positionner comme sachant) et proposer des moments et des lieux propices au dialogue. Sous entendu des lieux/temps (ateliers théâtre forum, temps des mamans, ...) différents des lieux institutionnalisés de gouvernance (Conseil Local de Développement région Rhône-Alpes, conseil de quartier, ...).
- Partir sur de « petites » actions novatrices, « souterraines ». En bref, expérimenter, avant de généraliser si possible, et dans tous les cas accepter de s'en dessaisir.
- La volonté d'agir dans le cadre de la participation peut relever de l'éthique individuelle de l'agent. Peut-il pour autant aller jusqu'à soutenir des initiatives citoyennes collectives qui pourraient déstabiliser sa structure employeuse ?
- Développer un « militantisme professionnel » = respect envers les objectifs des citoyens et de l'institution, malgré ses propres convictions et ses propres modes de représentation personnelle.
- Acquérir des compétences et des méthodes pour travailler avec les habitants dans de nouvelles formes (accompagnement, formation ...). Il ne suffit pas de vouloir, il faut des outils pour être opérationnel.
- Se donner des marges de manœuvre, s'autoriser à..., négocier des espaces d'innovation sur des projets dont l'objet n'est pas défini précisément.

3. qui relèvent des acteurs professionnels collectivement (ex : charte, organisation entre professionnels, nouvelles formations)

- Retrouver de la simplicité dans les pratiques de travail, favoriser les échanges et les rencontres.

Contacts et Renseignements :

Collectif Ville Campagne : Mylène Thou - mylene@installation-campagne.fr – 05.55.70 .47.00

Unadel : Stéphane Loukianoff – sloukianoff.unadel@orange.fr – 01 45 75 91 55

Site internet du congrès: www.congres-developpeurs-territoriaux.fr